

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Déviations de la RD370 entre la RD10 et la RD316.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Départemental du Val-d'Oise

Nom, prénom et qualité de la personne

habilitée à représenter la personne morale

Madame Marie-Christine Cavecchi, présidente du CD95.

RCS / SIRET

2 2 9 5 0 1 2 7 5 0 0 0 1 5

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique : 6 Sous-rubrique : a	Création d'une route départementale à 2 x 1 voie et d'une piste cyclable attenante, d'une longueur de 2 100 mètres.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à la déviation de la RD 370, traversant la commune de Villiers-le-Bel, entre la RD 10 et la RD 316.

Cette déviation consistera à créer un nouveau tronçon de la RD 970 en vue de le rendre plus attractif que la RD 370 qui traverse les centres villes de Villiers-Le-Bel et d'Ecouen.

Le nouveau tronçon de 2 100 mètres de long comprendra une route de 2 x 1 voie de largeur 3,5 mètres ainsi qu'une piste cyclable attenante de largeur 3 mètres.

Deux giratoires seront créés :

- Un giratoire entre le nouveau tronçon de la RD 970 et la route de Bouqueval (rayon extérieur de 25m);
- Un giratoire entre le nouveau tronçon de la RD 970 et la RD 316 (rayon extérieur de 35 m).

4.2 Objectifs du projet

Le projet a plusieurs objectifs :

- Délester le trafic du centre ville de Villiers-le-Bel et soulager le carrefour à feux ;
- Rendre plus attractive la RD 970 ;
- Diminuer les temps de parcours.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

En phase travaux dans un premier temps, les emprises seront dégagées : démolition de chaussée, trottoir et piste cyclables pour les raccordements du futur barreau routier, dépose des glissières et clôture, décapage de la terre végétale.

Ensuite, les terrassements seront effectués (volume des déblais de 42 430 m3 et volume des remblais d'environ 28 160 m3.

Puis seront réalisés les différents aménagements de voirie, notamment en tracé neuf.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, le nouveau barreau créé assurera la prolongation de la RD 970 et la déviation de la commune de Villiers-le-Bel. Les temps de trajet seront amoindris.

Le projet permettra également de faire ce même trajet par des liaisons douces.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

De par sa nature, le présent projet pourrait être soumis à une procédure Loi de l'eau au titre de la rubrique 2.1.5.0 : rejets d'eau pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sols ou dans le sous-sol.

Dans le cas d'une mise en valeur par les investigations de terrain naturalistes de la présence d'espèces protégées dont les impacts après mesures (aussi appelés « impacts résiduels ») sont significatifs, un dossier de dérogation « Espèces protégées » pourrait devoir être élaboré avec la mise en œuvre de mesures compensatoires.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire total du projet entre la RD10 et la RD 316	2 100 mètres environ
Emprise globale du projet	6,3 hectares environ
Rayon du giratoire RD 970/ Route de Bouqueval créé	25 mètres
Rayon du giratoire RD 970/ RD316 créé	35 mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Villiers-le-Bel (95)
RD 10

Commune d'Ecouen (95)
RD316
Chemin de Bouqueval

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 02° 24' 32" E Lat. 49° 53' 80" N

Point d'arrivée :

Long. 02° 23' 10" E Lat. 49° 1' 36" N

Communes traversées :

Villiers-le-Bel et Ecouen.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text box for project components and authorization date]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est localisée à près de 4 km de la ZNIEFF la plus proche (Forêt de Montmorency).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est soumis au PPBE de l'aérodrome de Paris – Charles-de-Gaulle (approuvé le 16 novembre 2016).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les emprises-projet ne se situent pas à l'intérieur d'enveloppes d'alerte zones humides en Île-de-France délimitées par la DRIEE.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La totalité du projet est située dans le site inscrit "Plaine de France".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à 6,2 km de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) de "Sites de Seine-Saint-Denis".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est excédentaire en matériaux. Estimation du volume total des déblais : environ 42 430 m3. Estimation du volume total des remblais : environ 28 160 m3.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux de déblais sont réutilisés pour les sections du projet en remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le tracé du projet recoupe des entités identifiées dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) : - Un corridor écologique de type herbacé ; - Un objectif de type mosaïque agricole. Des inventaires naturalistes sont programmés afin de déterminer les impacts.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont : - Les sites de Seine-Saint-Denis (6,2km ; ZPS) - Les boucles de la Marne (23,8km ; ZPS) - Les forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi (10,6km ; ZPS) - Massifs forestiers d'Halatte de Chantilly et d'Ermenonville (17,7 km ; SIC) Aucune incidence significative du projet sur les sites Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consomme environ 3,5 ha d'espaces agricoles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- 1 installation classée pour la protection de l'environnement à proximité : Autot Tract sur la commune de Villiers-le-Bel. - Présence de canalisations de gaz au droit du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Aléa retrait-gonflement des argiles de moyen à faible. - Risque de mouvement de terrain lié à la dissolution du gypse. - Risque d'inondation par remontée de nappes type "inondation de cave".
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de déviation va modifier la répartition future des flux routiers. L'étude trafic menée par le bureau d'étude CDVIA estime à 970 UVP/h le trafic futur sur le barreau crée en heure de point du matin et de 920 UVP/h en heure de point du soir.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Située en milieu péri-urbain et à proximité de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle, la zone d'étude est sujette au bruit. Le projet engendrant des trafics, il sera donc source de nuisances sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux constituent des sources temporaires possibles de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un éclairage urbain est notamment présent dans la zone d'étude. L'affluent de trafic routier nouveau dans cette zone entraînera des émissions lumineuses liés aux phares des véhicules.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des poussières seront temporairement rejetées lors de la phase travaux. En phase exploitation le projet par la circulation de véhicules engendrera des rejets atmosphériques de type routier.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls rejets liquides engendrés par le projet sont les eaux pluviales ruissellées sur la chaussée.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est excédentaire en matériaux, il entraîne donc des déblais qui seront inertes.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des impacts sur le patrimoine archéologique restent potentiel, des inventaires existants ayant mis en évidence la présence de vestiges à proximité du projet. La DRAC sera prochainement consultée. Le projet aura également des impacts sur le patrimoine paysager compte tenu de sa situation au sein du site inscrit "Plaine de France" et de sa nature d'infrastructure routière nouvelle.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone agricole actuellement exploité, étant par conséquent de nature à modifier l'usage du sol sur une surface de 3,5 ha.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'inscrit dans un programme plus large de déviation des communes de Gonesse, d'Arnouville, de Villiers-le-Bel, d'Écouen et d'Ézanville :

Une partie de ces déviation ont déjà été réalisées :

- Requalification de la RD970 au niveau du contournement de la commune de Gonesse,
- Création d'un barreau de la RD970 entre le rond point de la tolérance au Nord d'Arnouville et la RD10, et création d'un giratoire "Le Verger". (Travaux achevés en 2012).

Le projet de déviation de Villiers-le-Bel, objet de la présente demande, pourrait également être prolongé par la création de nouveaux barreaux entre la RD316 et la RD301, permettant ainsi les déviation d'Écouen et d'Ézanville.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Un travail d'identification des enjeux dans la zone d'implantation du projet a été réalisé en amont de la définition du tracé. Ainsi, la démarche d'évitement a été appliquée aux enjeux localisés (zones urbanisées, canalisation de gaz, ICPE, projets à proximité, ...) suite à la réalisation en amont d'un diagnostic environnemental de la zone d'étude.

Par ailleurs, de par sa nature, le projet prévoit la mise en place d'un système d'assainissement des eaux de chaussées, permettant de réduire les impacts sur les masses d'eaux. Les chemins agricoles, voies pédestres et cyclables recoupés par le projet seront également rétablis.

Pour les enjeux diffus comme par exemples les incidences sur les terres agricoles, les milieux naturels, le cadre de vie ou encore le paysage, des études spécifiques prochainement lancées permettront d'évaluer les besoins de réduction et compensation en fonction de la nature des enjeux mis en évidence.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La démarche d'identification des enjeux en amont de choix du tracé a permis au Maître d'ouvrage de mettre en œuvre en amont la démarche d'évitement des principaux enjeux identifiés. De par sa nature de déviation en tracé neuf, le présent projet est toutefois situé au sein d'une zone agricole dont il artificialisera une partie des terres et conduira en une modification de la répartition des flux routiers à l'échelle de la zone d'étude. Cette évolution serait notamment favorable aux habitants du centre ville de Villiers-le-Bel avec une amélioration de leur cadre de vie (baisse des niveaux sonores et des concentrations en polluants atmosphériques du fait des reports de trafic hors agglomération).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1_Informations_nominatives Annexe 2_Plan de situation Annexe 3_Photographies Annexe 4_Projet Annexe 5_Natura2000 Annexe6_Diagnostic environnemental

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Cergy Pontoise

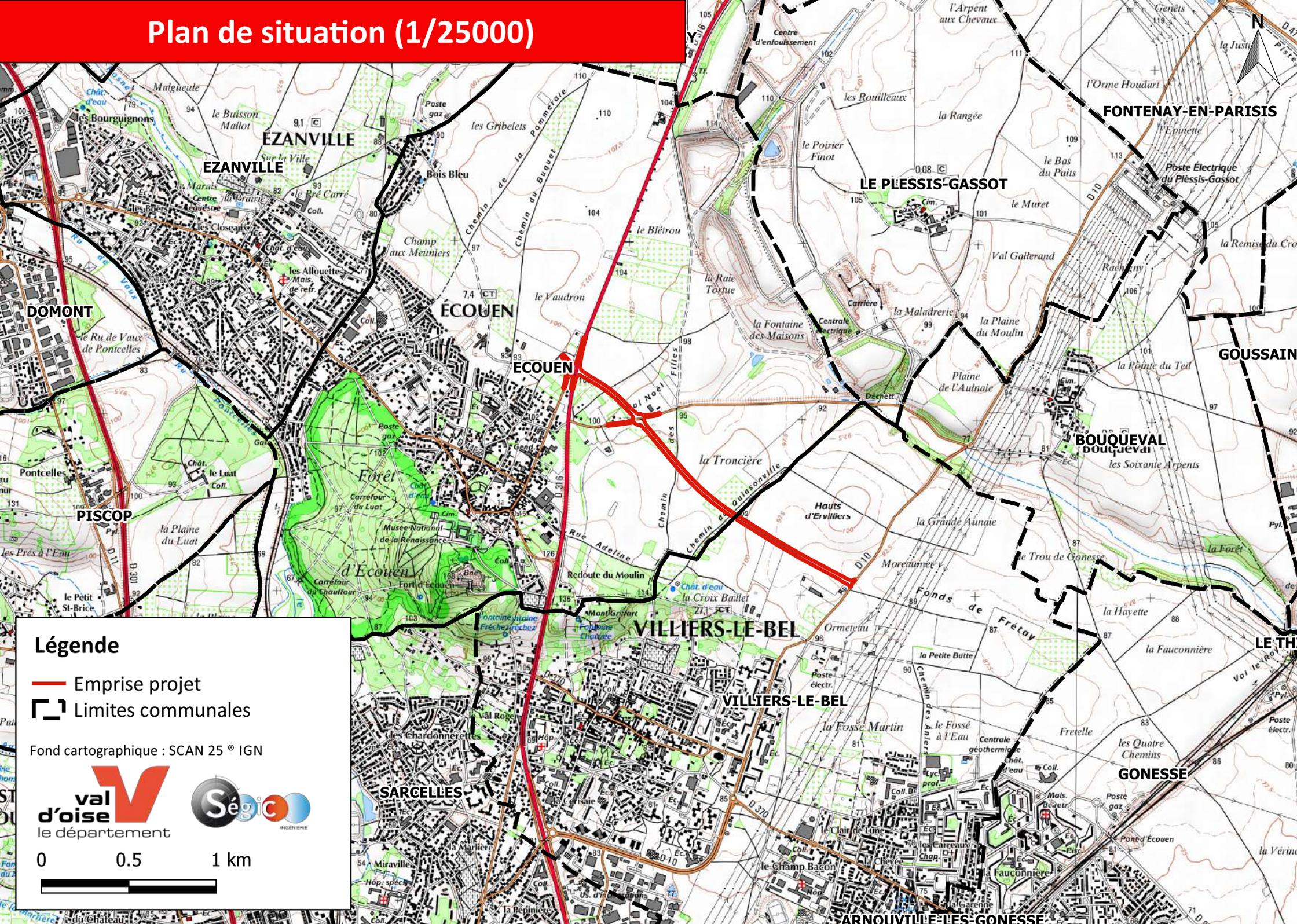
le.

10/03/2021

Signature


Le Chef du Service Etudes et Projets
Edgard GALAS

Plan de situation (1/25000)



Légende

-  Emprise projet
-  Limites communales

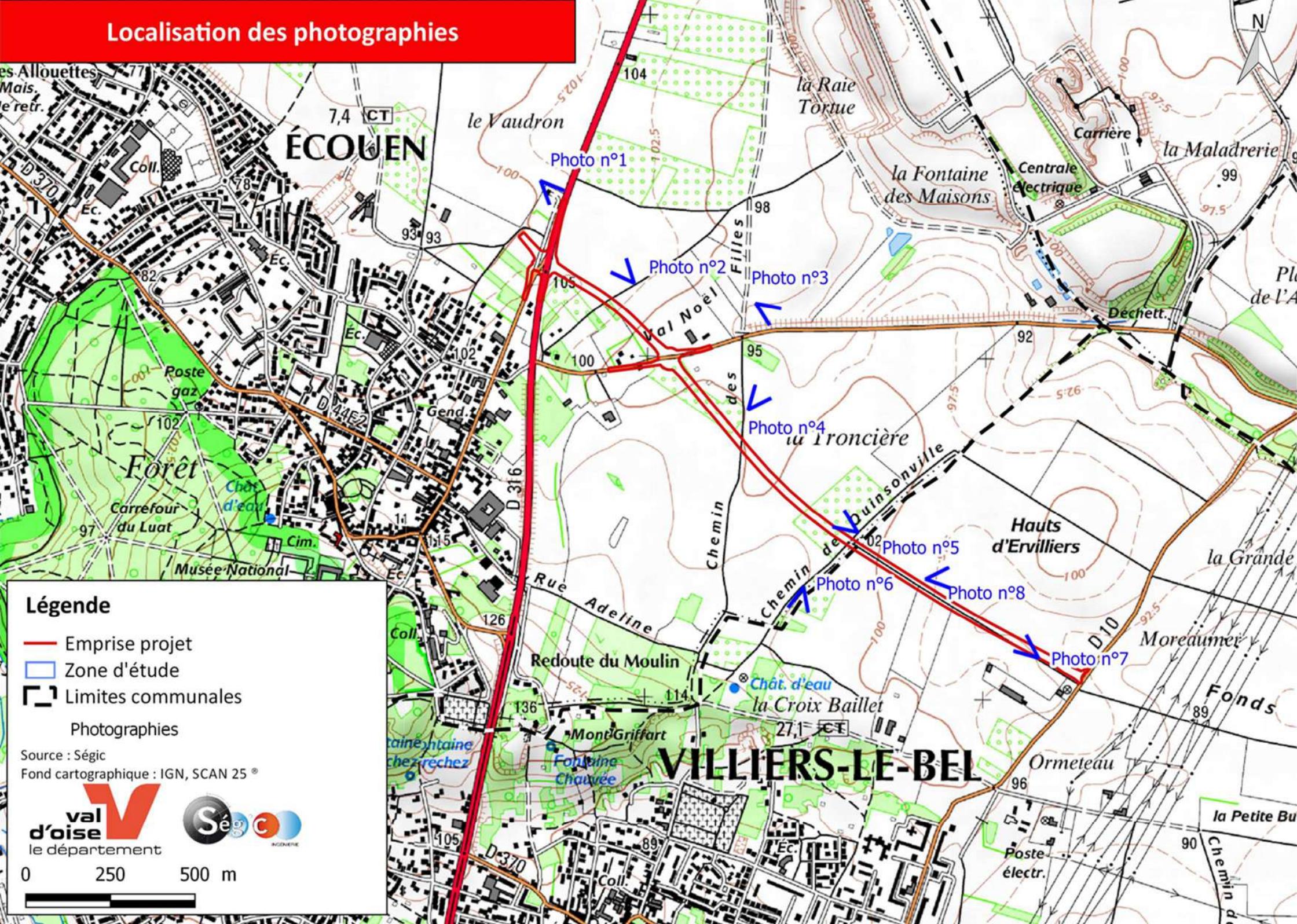
Fond cartographique : SCAN 25[®] IGN



0 0.5 1 km



Localisation des photographies



- Légende**
- Emprise projet
 - ▭ Zone d'étude
 - ▭ Limites communales

Photographies

Source : Ségic
Fond cartographique : IGN, SCAN 25®

0 250 500 m

Photographie n°1



Photographie n°2



Photographie n°3



Photographie n°4



Photographie n°5



Photographie n°6



Photographie n°7



Photographie n°8



LEGENDE :

-  Bordure béton T2
-  Bordure béton I2
-  Bordure béton P3
-  Caniveau béton CC2
-  Chaussée
-  Trottoir
-  Accès
-  Ilot
-  Accotement en grave
-  Piste cyclable
-  Fossé
-  Terre végétale + engazonnement
-  Contour imprécis des espaces réservés
-  Limite parcellaire



RD370

Communes d'ECOUEN et de VILLIERS-LE-BEL

Déviation de la RD370 entre la RD10 et la RD316

ETUDES DE FAISABILITE

3. PLAN GENERAL DE L'OPERATION

Ind.	Date	Libellé
A	04/12/19	Création
B	18/01/21	Suppression du PS + MAJ nivellement et assainissement

ECH : 1/2500

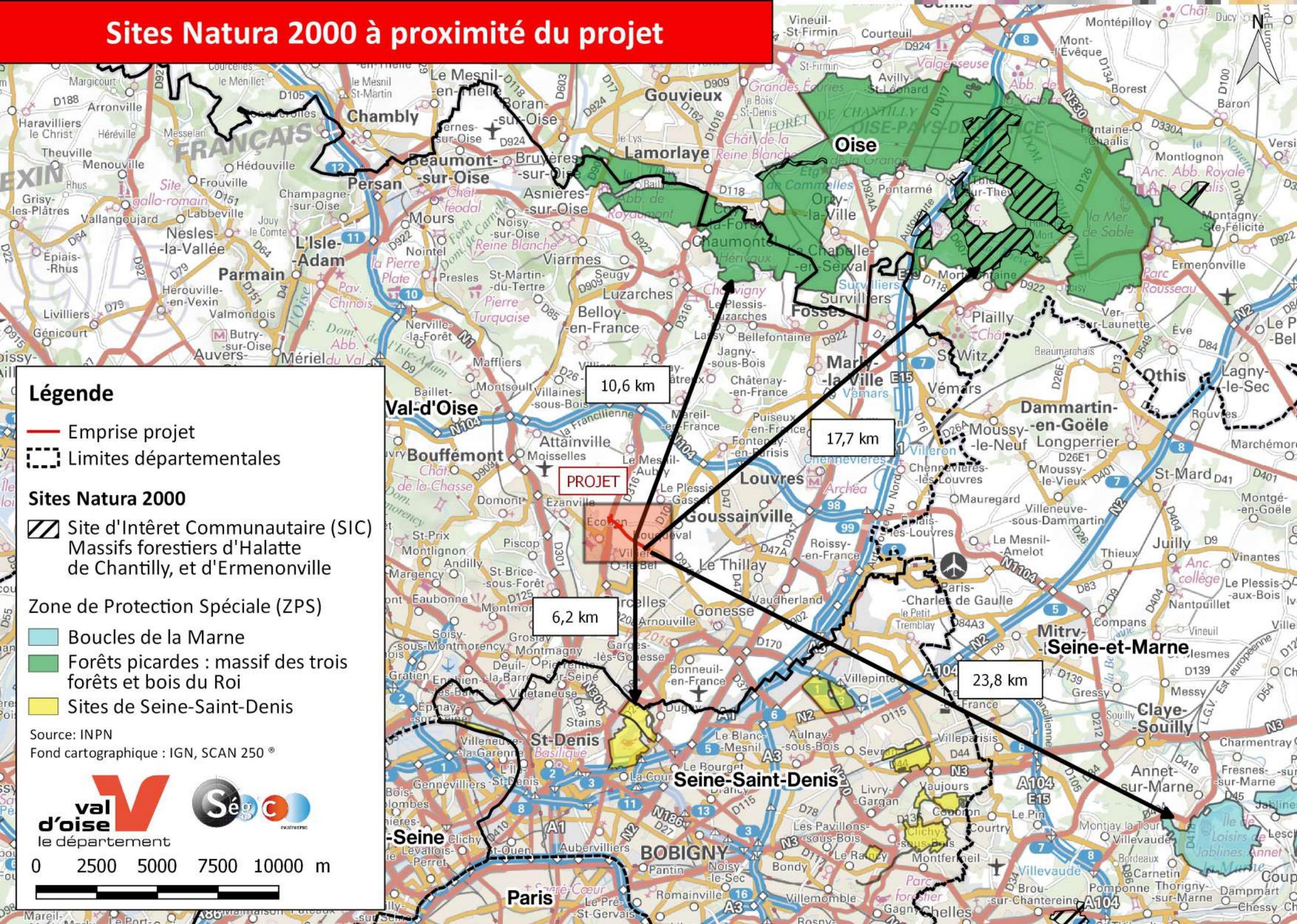
Janvier 2021

**DIRECTION DES ROUTES
SERVICE DES ETUDES ET PROJETS**

SOLUTION AVEC POURSUITE DE LA DEVIATION DE LA RD370 VERS LA RD301



Sites Natura 2000 à proximité du projet



Légende

- Emprise projet
- Limites départementales

Sites Natura 2000

- Site d'Intérêt Communautaire (SIC) Massifs forestiers d'Halatte de Chantilly, et d'Ermenonville

Zone de Protection Spéciale (ZPS)

- Boucles de la Marne
- Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi
- Sites de Seine-Saint-Denis

Source: INPN
Fond cartographique : IGN, SCAN 250 ®



0 2500 5000 7500 10000 m

